

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-1893

présenté par
Mme El Hairy

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	5 000 000
Jeunesse et vie associative	5 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement d'appel visant à attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité de réabonder le FDVA.

Le Fonds pour le développement de la vie associative « historique » dit FDVA 1 est destiné, selon la documentation budgétaire, à soutenir le développement de la vie associative, notamment à travers des actions de formation organisées par les associations à destination de leurs bénévoles élus ou de

leurs responsables d'activité. Il a également vocation à faciliter la réalisation d'études destinées à développer la vie associative ou l'expérimentation de nouveaux services porteurs d'innovation sociale, dans une logique de « recherche et développement ».

Le FDVA 1 n'est abondé qu'à hauteur de 8,12 millions d'euros, un montant identique pour la troisième année consécutive.

Le Mouvement associatif rapportait ainsi que près de 50 % des demandes pour le FDVA 1 n'étaient pas satisfaites. Le comité consultatif FDVA, qui se prononce sur les dossiers du FDVA 1 décide par ailleurs depuis 2 ans de ne plus octroyer de fonds à la réalisation d'études « recherche et développement », afin d'accorder prioritairement les fonds à la formation des bénévoles. Faut de budget, le FDVA 1 ne peut donc accomplir toutes ses missions, pourtant clairement affirmées dans le bleu budgétaire.

Cet amendement appelle ainsi le Gouvernement à réfléchir à un dispositif qui permettrait de flécher les crédits restants du contrat engagement citoyen (CEC), en cas de sous-exécution, vers le FDVA 1.

Pour assurer la recevabilité financière de l'amendement, il est ainsi proposé de retirer 5 millions d'euros de l'action 2 Développement de sport de haut niveau du programme 219, Sport, afin d'abonder l'action 2 du programme 163 Jeunesse et vie associative.